

# BARÈME DE PARTICIPATION DES FAMILLES (TAUX D'EFFORT) PRESTATIONS ENFANCE, JEUNESSE-FAMILLE ET SPORT

APPLIQUÉ À PARTIR DU 1<sup>er</sup> MARS 2024

PRESTATIONS	TAUX D'EFFORT Selon la composition familiale				TARIFS		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et +	Plancher	Plafond	Extérieur
Restauration scolaire	0,112%	0,101%	0,091%	0,082%	1,00€	7,62€	9,15€
Restauration scolaire PAI panier repas - 55% du tarif classique					0,55€	4,19€	5,03€
Garderie du matin	0,037%	0,034%	0,031%	0,027%	0,53€	2,15€	2,58€
Accueil du soir en maternelle	0,061%	0,056%	0,050%	0,045%	0,83€	3,44€	4,14€
Accueil du soir en élémentaire / Accueil du soir en maternelle PAI panier repas	0,048%	0,044%	0,040%	0,036%	0,67€	3,11€	3,73€
Accueil de loisirs mercredi matin (sans repas)	0,162%	0,147%	0,133%	0,119%	2,32€	10,61€	12,73€
Accueil de loisirs mercredi après-midi (avec repas) (1)	0,277%	0,252%	0,27%	0,204%	3,97€	18,13€	21,76€
Accueil de loisirs mercredi après-midi PAI panier repas 70% du tarif normal (1)					2,78€	12,69€	14,24€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances (avec repas)	0,414%	0,376%	0,339%	0,305%	5,64€	28,18€	33,82€
Accueil de loisirs journée mercredi et vacances PAI panier repas - 80% du tarif normal					4,52€	22,54€	27,06€
Stage enfant en élémentaire sports ou loisirs - tarif par jour	0,508%	0,462%	0,416%	0,374%	6,30€	34,65€	41,58€
Stage enfant au collège - tarif par jour	0,678%	0,616%	0,554%	0,499%	8,40€	46,20€	55,44€
Séjour avec nuitée - tarif par jour	0,89%	0,81%	0,73%	0,65%	12,12€	60,59€	72,70€
École des Sports – inscription en septembre	3,542%	3,22%	2,898%	2,608%	80,33€	241,50€	289,80€
École des Sports – inscription en janvier					53,55€	160,97€	193,20€
Stage ou activité non encadré par un intervenant spécialisé - tarif par personne et par séance d'une 1/2 journée	0,078%	0,070%	0,063%	0,057%	1,02€	5,25€	6,30€
Stage ou activité encadré par un intervenant spécialisé (artistique, culturel, sportif...) - tarif par personne et par séance d'une 1/2 journée	0,134%	0,121%	0,108%	0,098%	1,73€	8,93€	10,71€
Réussite scolaire stage ou activité - tarif par personne et par séance d'une 1/2 journée	0,134%	0,121%	0,108%	0,098%	1,73€	8,93€	10,71€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé - tarif mineur (2)	1,092%	0,987%	0,893%	0,809%	14,43€	74,24€	89,15€
Atelier trimestriel avec intervenant spécialisé - tarif majeur (2)	1,439%	1,292%	1,162%	1,050%	18,82€	94,71€	113,72€

- ALSH = Accueil de Loisirs Sans Hébergement
  - PAI = Projet d'Accueil Individualisé
  - Les tarifs extérieurs sont appliqués aux familles non domiciliées à Meudon, excepté pour les communes de Chaville, Sèvres et Ville d'Avray
  - Une pénalité de 50% en sus du tarif habituel, plafonnée au coût de revient de la prestation, est appliquée en cas de non réservation dans les délais
- (1) Sur dérogation  
(2) Les périodes trimestrielles sont définies chaque année en septembre en fonction des dates des vacances scolaires

Exemple :

**Calcul du tarif « restauration » pour une famille composée de deux adultes et un enfant.**

Revenu annuel de 44 400€, soit 3700€ de revenu mensuel x 0,112% (taux d'effort) / 100 = 4,14€ pour un repas

## TAUX D'EFFORT DE LA PETITE ENFANCE

APPLIQUÉ À PARTIR DU 1<sup>er</sup> MARS 2024

Structures d'accueil collectif	
1 enfant : 0,0619 %	2 enfants : 0,0516 %
3 enfants : 0,0413 %	4 à 7 enfants : 0,031 %
Pour 8 enfants et plus : 0,0206 %	

Crèche familiale municipale	
1 enfant : 0,0516 %	2 enfants : 0,0413 %
3 à 5 enfants : 0,031 %	6 enfants et plus : 0,0206 %

**Le tarif « plancher » correspond à un revenu de 765,77€ par mois (revenus de l'année 2022)**

**Le tarif « plafond » correspond à un revenu de 8365,66€ par mois (revenus de l'année 2022)**